## La Distribution des Fonds Communs

Un communiqué officiel indiquait, l'autre jour, les sommes consacrées en 1934 et prévues en 1935 pour l'équipement économique des Pays de Mandat.

Les chiffres sont importants :

L.L.Syr.: 1.821.409 pour 1934 L.L.Syr.: 3.204.950 pour 1935

Mais ce qui surprend dans ces chiffres, c'est leur importance même.

A première vue, ils justifient sans aucun doute un aménagement des droits de douane, qu'il conviendrait de ramener (l'exception confirmant la règle) au niveau des droits appliqués en Palestine.

Cet aménagement des droits de douane est, en fait d'équipement économique, ce qu'il y a de plus urgent.

Le trafic du Port de Beyrouth agrandi, celui de la voie ferrée du Nord prolongée et leur avenir ne sont en définitive qu'un aspect du problème douanier.

En considérant, de plus près, les chiffres du communiqué, on reste étonné que le budget des intérêts communs se soit substitué aussi profondément aux budgets des Etats.

Le chemin de fer de Tel-Ziwane et le Port de Beyrouth exceptés, à la rigueur, tous les autres travaux réalisés ou prévus, y compris les routes, sont d'intérêt local et parfois d'intérêt municipal.

Nous tenons à préciser que les remarques qui précèdent ne doivent pas être interprétées dans un sens désobligeant pour qui que ce soit ; elles n'ont pour objet que de remettre les choses en leur place.

Manifestement, elles révèlent le Budget des Intérêts Communs comme dépassant son rôle et sa fonction.

Les Etats de Mandat ont cependant leur Gouvernement et leurs Services. Ces Services ont leurs Conseillers tout comme le Haut-Commissariat a les siens et qui sont ou doivent être en mesure de juger de l'utilité ou de la nécessité d'une dépense.

On comprend, après cela, que les Budgets de Etats manquent d'élasticité au point d'interdire tous travaux productifs de quelque envergure.

Quant aux douanes, nous estimons que le Budget des Intérêts communs qui y trouve sa principale raison d'être, devrait tenir compte des excédents qui en proviennent pour les mieux équilibré.

On ne dira jamais trop que le commerce des Pays de Mandat meurt par les droits de douane, et que les industries qui naissent dans nos pays, industries très fragiles pour la plupart, - l'avenir le montrera de plus en plus – se vivront par éternellement à l'abri de la muraille de Chine que constituent les droits prohibitifs.

On ne peut pas faire violence indéfiniment à la nature des choses.